



de l'Outaouais

Formule de résiliation  
(Loi sur la protection du consommateur, art. 190)

À : Académie de danse de l'Outaouais  
855 boul. de la Gappe  
Gatineau, Québec  
J8T 8H9

Téléphone : 819-243-1726  
Télécopieur : 819-243-3843  
Courriel : [info@jedanse.ca](mailto:info@jedanse.ca)

DATE : \_\_\_\_\_  
(date d'envoi de la formule)

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat

conclu le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

nom de l'élève \_\_\_\_\_ niveau \_\_\_\_\_

signature du consommateur \_\_\_\_\_

adresse du consommateur \_\_\_\_\_

**MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR**

1. L'étudiant peut résilier le présent contrat à tout moment en remettant à l'Académie le formulaire ci-joint ou tout autre avis écrit à cet effet.
2. Le contrat sera résilié sans aucune autre formalité, dès la réception du formulaire ou de l'avis écrit.
3. Si l'étudiant résilie le présent contrat avant que l'Académie n'ait commencé à exécuter son obligation principale, l'étudiant n'aura aucun frais ou pénalité à débourser.
4. Si l'étudiant résilie le présent contrat après que l'Académie ait commencé à exécuter son obligation principale, l'étudiant n'aura qu'à payer :
  - a) le prix des cours dispensés jusqu'à la date d'annulation calculé au taux stipulé dans le présent contrat, et
  - b) la moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50,00\$ ou une somme représentant 10% du prix des services prévus après la date d'annulation.
5. Dans les jours qui suivent la résiliation du présent contrat, l'Académie restituera à l'étudiant toute somme qui lui sera due ou facturera à l'étudiant toute somme que l'Académie est en droit de recevoir.